



## Erreurs compromis de vente

Par **Mody888**, le **04/12/2015** à **13:16**

Bonjour,

J'ai signé un compromis avec ma compagne, le 16 Sept. 2015 entraînant plus tard une signature chez le notaire le 16 Dec.2015.

Or, l'agent immobilier a stipulé sur le compromis, un délai de rétractation de 7 jours, alors que celui-ci est de 10 jours (Loi effectif depuis le 8 aout 2015).

Ce qui a pour conséquence, un retard dans la signature de l'acte authentique, qui décalerai celui fin 2015, voir début 2016.

Quels sont mes recours contre l'agent immobiliers?

Merci d'avance.

Cdt

Par **youris**, le **04/12/2015** à **13:23**

bonjour?

quel est votre préjudice ?

salutations

Par **janus2fr**, le **04/12/2015** à **13:40**

Bonjour,

Pour quelle raison cette mention erronée retarde t-elle la signature définitive ? Entre le 16 septembre et le 16 décembre, les 10 jours sont largement passés...